
Liste des personnes présentes – Membres individuels

Christian Tremblay	David Bilodeau	Nicolas Grondin
Marc-André Thivierge	Florence Côté	Alexandre Côté
Vincent Rodrigue	Jacob Courtemanche	Marie-Pier Caron
Charles Paré-Plante	Geneviève Bilodeau-Roy	Randy Bonin
Marie-Ève Trudel	Dominique Caron-Bélanger	Bastien Beauchesne
Alexandra Rioux	Vincent Bellemare	Marc-Antoine Beauséjour
Sabrina Sirois	Pierre-Yves Bergeron	Noémie Blanchette-Forget
Sarah Simard	Gabrielle Chagnon-Roy	Charles-Olivier Amyot
Léa Auger	Gaspard Philippe	Frédéric Berthiaume
Philippe Veilleux-Girard	Francis Beaudry	Pascale Beaudin
Olivier Turcotte	Loika Austin-Carrier	Marc-André Bouchard
Camille Parisé	Marc-André Bouchard	Julien Couture
Kateryne Pigeon	Georgie Bourgault-Fortin	Marc-Etienne Beaudet
Michael Robichaud	Solveig Choquette	Geoffroy Boucher
Véronique S. Brochu	Marie-Pier B. Tremblay	Caroline Aubry-Abel
Gabriel Perron	Benoit Bérubé	Yannick Côté
Audrey Paquet	Pier-Yves Champagne	Amy Bernier
Maude Petitclerc	Isabelle Cloutier	Marc-Antoine Chassé
Maxime Roberge	Ahmed-Mahdi Benmoussa	Christian Ménard
Gabriel Salathé-Beaulieu	Émilie Auger	Élie Tremblay
Maude Mofette	Raphael Fortier	Katherine Faucher
Audrey Ann Malenfant	Catherine Harvey	Geneviève Légaré
Rémy Lagacé	Sébastien Giguère	Raphaëlle Mailhot
Marjorie Labbé	Clara Houle Roy	Ann-Julie Nadeau
Claudine Levesque	Marie-Ève Fradette	Etienne Lamy
Claudie Ouellet	Samuel Dallaire	Gabriel Leblanc
Louis-Philippe Lepage	Vicky Dorman	François Ouellet Castro
Gabriela Molina-Brançon	Alexandre Hamel	Philippe Girouard
Marjorie Lefloie	Jean-Philippe Duphily	Sébastien Lacroix
Liu-Ann Lemieux-Rousseau	Sarah-Jeane Dumont D.	Jérôme Levesque
Elsa Leclerc	Christian Grégoire	Yann-Dumas Richard
Patrick Morin	Rachel Jeannette Maranda	Émilie Alain
Maxime Morin	Maxim Fournier	Annie-Jade Samson
Jeremie Mercier	Louis-Philippe Gamache	Yannick Harvey
Anne-Sophie Leclerc	Quentin de Dorlodot	Guy-Aume Descôteaux
Jean-Michel Le Guédard	Joé Habel	Jean-Christophe Grenier-Laforge
Jérôme Lévesques	Mathieu Desjardins	Marie-Claude Savoie
Vincent Manchildon	Sara Di Zazzo	
Louis-Philippe Noel	Elie Gravel	

Liste des personnes présentes – Membres associatifs

Administration

Marie-Ève Fradette

Agriculture, alimentation et consommation

Maxime Morin

Communication publique

Ann-Julie Nadeau

Droit

Maxime Roberge

Économique

François Ouellet Castro

Éducation préscolaire et enseignement primaire

Annie Jade Samson

Enseignement secondaire

Christian Tremblay

Génie physique

Mathieu Desjardins

Géographie

Noémie Blanchet

Gestion des opérations logistiques

Jean-Christophe Grenier-Laforge

Gestion urbaine et immobilière

Marjorie Lavoie

Histoire

Jérôme Lévesque

Informatique

Philippe Veilleux-Girard

Marketing

Louis-Philippe Lepage

Médecine

Florence Côté

Nutrition

Maude Petitclerc

Pharmacie

Yannick Harvey

Physique

Gabriel Perron

Psychologie

Marc-André Bouchard

Science politique

Georgie Bourgault-Fortin

Sciences comptables

Maude Moffette

Science et technologie des aliments

Elsa Leclerc

Service social

Clara Houle Roy

Sociologie

Nicolas Roy

**Système d'information
organisationnels**

Olivier P. St-Cyr

Théâtre

Gaspard Philippe

Liste des personnes présentes – Autres

Martin Bonneau (présidence d'assemblée)

Elsa Jamet (prise de notes)

Thomas Pouliot (directeur des services)

Projet d'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Modification aux règlements généraux
5. Clôture de la séance

1. Ouverture de la séance

Présidence

Bonjour tout le monde! Vous allez bien? On a le quorum depuis quelques minutes, bravo, merci beaucoup d'être présents. Ça fait particulièrement plaisir.

Résolution AGS-H14-02-21-01

Il est proposé par Sciences et technologie des aliments, avec l'appui d'Agriculture, alimentation et consommation :

Que la séance spéciale du 21 février 2014 soit ouverte.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'assemblée est ouverte à 11h48.

2. Nomination de la présidence et du secrétariat d'assemblée

Présidence

La recommandation de l'exécutif est de nommer Martin Bonneau comme président et Nicolas Grondin comme secrétaire de l'assemblée.

Résolution AGS-H14-02-21-02

Il est proposé par Florence Côté, avec l'appui de Médecine :

Que Martin Bonneau et Nicolas Grondin soient nommés respectivement président et secrétaire de la séance du 21 février 2014.

Sébastien Lacroix

J'ai une question pour le candidat Bonneau : en tant que personne qui a participé au cycle de révision des RG, comment vous sentez-vous dans votre position actuelle?

Martin Bonneau

Ça a commencé même avant mon premier mandat de l'exécutif. C'est un travail qui a été fait en comité, je ne me suis jamais vraiment occupé de ce dossier, je me sens assez neutre, je n'ai jamais eu à intervenir directement.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidence d'assemblée

Je me présente un peu pour ceux qui ne me connaissent pas, j'ai été exécutant CADEUL de 2011 à 2013, je suis à la maîtrise en socio et président des instances de la CADEUL depuis la fin de l'été.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La présidence d'assemblée procède à la lecture de l'ordre du jour.

Résolution AGS-H14-02-21-03

Il est proposé par Droit, avec l'appui d'Enseignement secondaire :

Que l'ordre du jour de la séance du 21 février 2014 soit adopté tel que présenté.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. Modifications aux règlements généraux

Vice-présidence aux affaires institutionnelles

Bonjour tout le monde! Ça fait plaisir de vous voir là, on va avoir une belle heure, ou 24 belles heures, dépendamment du temps que ça prendra ! Donc, je vais vous expliquer brièvement comment ça va se passer aujourd'hui : on va procéder par omnibus, on va passer chaque proposition l'une après l'autre et si les gens veulent en discuter plus en profondeur, on pourra l'enlever du gros bloc pour y revenir après et en discuter plus particulièrement. On va ensuite procéder à l'adoption du bloc des propositions restantes, puis au débat et à l'adoption des propositions retirées.

Mahdi Benmoussa

L'adoption point par point ne serait pas plus efficace? Comme ça les éléments débattus seront faits.

Vice-présidence aux affaires institutionnelles

Il y a des procédures qui prennent beaucoup de temps si on les fait un par un. En commençant d'abord par le gros bloc, pense pouvoir traiter le plus de choses rapidement.

Sébastien Lacroix

Quelle est la majorité requise pour chacune des propositions?

Vice-présidence aux affaires institutionnelles

50 % + 1. Une dernière note : ce sont des propositions à ratifier, il y a déjà eu tout un processus, un comité a été formé sur ça, le caucus s'est penché sur ses recommandations, le CA a adopté les recommandations du caucus... donc ce ne sont que des ratifications, il ne pourra pas y avoir d'amendements. Je vais les appeler par les derniers numéros de la résolution.

Résolution 10 : l'idée est que c'est important d'ajouter que c'est en vertu de la loi que l'on est accrédités, c'est elle qui encadre notre existence. Des questions?

Résolution 11 : dans le règlement actuel les dénominations apportent un certain flou, donc avec la dénomination « membre individuel » et « membre associatif » ça serait plus clair.

Pier-Yves Champagne

Pour retirer des trucs c'est à la fin?

Vice-présidence aux affaires institutionnelles

Oui.

Résolution 12 : l'idée est de remplacer les mots, c'est une façon plus légère de le dire.

Résolution 13 : l'adresse de pavillon n'est pas encore indiquée, on la rajoute donc.

Résolution 14 : on parlera par exemple de présidence plutôt que de président, ça permet d'avoir une charte épiciène et de représenter davantage l'idée de fonction plutôt que du président lui-même.

Résolution 16 : ce sont des tâches déjà ajoutées de façon informelle depuis quelques années, ça prend une bonne partie de mon temps et ça serait pour officialiser tout ça.

Résolution 17 : on a affaire à une des modifications les plus substantielles. L'idée, c'est qu'actuellement la vice-présidence aux affaires internes a un double rôle : les affaires socioculturelles et les relations entre les associations. Malheureusement les tâches socioculturelles prennent beaucoup de temps, donc il faudrait diviser ces rôles-là. Il y aurait une nouvelle vice-présidence aux affaires internes et une vice-présidence aux affaires socioculturelles.

Résolution 18 : l'idée est de transformer la vice-présidence aux communications en vice-présidence aux affaires internes. Elle se chargerait des tâches internes de communication auprès des associations, de favoriser la participation des membres, de la communication sur internet et des médias sociaux...

Résolution 19 : l'idée est d'officialiser le fait que la tâche de la vice-présidence aux finances est une tâche de développement (halte-garderie par exemple, cuisine campus...), donc pour souligner ce fait-là il faudrait ajouter « au développement » au titre du poste.

Résolution 20 : les caucus d'été sont moins chargés donc pour s'assurer du fait qu'il y ait le quorum et que chaque caucus soit pertinent on diminuerait de 4 à 3. Il pourrait y en avoir 4 si le besoin s'en fait sentir.

Résolution 21 : il y a deux éléments, le retrait du groupe élu et l'ajout d'un groupe de membres du comité exécutif. Premier point, actuellement ça n'apporte pas autant que ce qu'on voulait, le lien ne se fait pas vraiment. Ça ne rentre pas vraiment dans la logique de séparation des pouvoirs en plus, puis ils ne sont pas vraiment des «élus du caucus», ils ne sont pas forcément délégués, mais juste des gens votés par le caucus. Deuxième point : actuellement les exécutants sont élus par leur groupe facultaire, ce qui fait qu'ils occupent un des sièges – parfois le seul de leur groupe. Cela permettrait d'avoir vraiment un administrateur de la faculté.

Pier-Yves Champagne

Dans les procédures d'élection, les gens voulant être exécutants se présentent au caucus, par la suite s'ils sont élus ils vont faire la course aux élections pour être élus exécutants au collège électoral. Mais là à ce moment-là on passerait directement par le collège électoral?

Vice-présidence aux affaires institutionnelles

Oui, car c'est là qu'il faut vraiment montrer ce que l'on veut faire, c'est vraiment à travers ça que les exécutants peuvent être élus de façon plus efficace.

Mahdi Benmoussa

Donc il va y avoir des facultés qui vont avoir un exécutant en plus d'un administrateur, ça ne va pas faire de la surreprésentation de certaines facultés?

Vice-présidence aux affaires institutionnelles

L'exécutant est là pour travailler aux intérêts de la confédération, pas de la faculté.

Mahdi Benmoussa

Il y a quand même des facultés qui vont être surreprésentées.

Présidence

C'est déjà ce qu'il se passe avec le groupe caucus. Il n'y a pas un gain de légitimité à avoir été élu avant par sa faculté, cette légitimité vient du collège électoral. Puis ça clarifie la situation en cours d'année, à l'heure actuelle il n'y a que les gens membres du CA qui peuvent joindre le comité exécutif.

Mahdi Benmoussa

Ça ne répond pas à ma question, est-ce que ça ne va pas faire en sorte que certaines facultés vont être surreprésentées dans l'ensemble des instances?

Présidence

C'est déjà le cas, parce qu'il y a des gens élus par le caucus.

Mahdi Benmoussa

Je suis conscient que le caucus fait déjà ça, mais est-ce que ça ne va pas accentuer ça?

Présidence

Non, ça reste de même.

Sébastien Lacroix

Chaque association membre et chaque administrateur ont droit à un vote, avec la nouvelle formule le CA ne serait pas plein, il manquerait des votes puisque les gens se représentant au CA sont déjà au collège électoral.

Présidence

Effectivement cela fait sept voix de moins au collège électoral.

Sébastien Lacroix

Selon la nouvelle formule, il serait possible que quelqu'un qui veut se présenter comme exécutant soit tout de même élu par sa faculté et fasse partie du CA?

Présidence

Oui c'est possible, mais si la personne devient exécutant elle démissionne de son poste facultaire.

Vice-présidence aux affaires institutionnelles

Résolution 22 : on fusionne et on ajoute les sciences infirmières.

Résolution 23 : on compense et ça ramène le nombre de sièges comme les autres facultés.

Résolution 24 : auparavant c'est une révision qui se faisait avec la charte, mais l'accroissement des étudiants dans une faculté se fait plus rapidement que la révision des RG, donc on voudrait que ce soit plus régulier pour prendre en compte les changements au sein des facultés.

Sébastien Lacroix

Les changements vont de toute façon être ratifiés par l'AG de septembre?

Vice-présidence aux affaires institutionnelles

Oui.

Résolution 25 : actuellement il faut en manquer 3 de suite ou 5 au total, sauf que les gens ont droit à une séance supplémentaire où ils se justifient, et le CA décide de les garder ou pas, ce qui fait que beaucoup de temps s'écoule. On ramène à 4 au total ou 2 consécutives, comme ça le poste peut être comblé plus facilement.

Pier-Yves Champagne

Pourquoi ne pas avoir plus diminué?

Présidence

On s'est posé la question, là ça reste raisonnable, ça semble être un bon compromis, car ça arrive aussi d'avoir des empêchements.

Étienne Lamy

Est-ce que les CA d'été comptent toujours?

Vice-présidence aux affaires institutionnelles

C'est à la discrétion du CA, ça n'a jamais été une mesure inscrite dans la charte.

Résolution 26 : avant un administrateur ne pouvait pas l'être plus de 4 mandats, là ça serait 4 mandats *consécutifs*.

Pier-Yves Champagne

Là c'est 4 fois, donc 4 ans, il me semble que c'est suffisant non? Il faudrait peut-être laisser la place à d'autres. Je trouve ça un peu problématique au niveau démocratique.

Présidence

De toute façon la personne est élue par les membres donc c'est à eux de voir. Il y a déjà eu une dérogation donc c'est juste pour donner de la flexibilité.

Mahdi Benmoussa

Je pense que ça fait l'effet inverse que voulu, si on ne trouve personne on va prendre la même personne alors qu'au moins là il faudrait aller chercher du monde nouveau.

Présidence

À part le cas dont je parlais, dans les faits c'est une situation qui se présente rarement, les instances en ont discuté, c'est aussi pour que pour les postes vacants ce soit aux facultés de savoir qui elles veulent mettre.

Mahdi Benmoussa

Je trouve que ça rend les RG moins bons. Je pense qu'on peut combiner la responsabilisation individuelle avec le règlement actuel.

Audrey Paquet

Est-ce que les étudiants vont commencer à calculer les mandats? Dans la réalité les gens ne savent pas et donc on va se retrouver avec des gens-là très très longtemps. On va pouvoir déterminer dans cette salle si c'est bon ou pas puisque les assos sont représentées.

Présidence

La logique du comité était de laisser le choix aux facultés.

Audrey Paquet

Il y a déjà eu une dérogation avant que les RG aient été modifiés, c'était pourquoi?

Présidence

Le poste de la vice-présidence aux finances était vacant, la personne pouvait continuer à le faire, mais il avait atteint sa limite de mandats donc le CA a voté.

Audrey Paquet

Le CA peut déroger au RG?

Présidence

Le CA a toujours le pouvoir de déroger aux RG.

Charles-Olivier Amyot

On peut en parler après?

Pierre-Yves Champagne

Le CA est souverain?

Présidence

Oui, mais l'AG n'est pas souveraine, elle doit respecter ses RG, c'est ce que dit la loi.

Pierre-Yves Champagne

Est-ce que les assos sont soumises à la même logique?

Présidence

Si vous êtes enregistrés sous la *Loi des compagnies*, oui.

Vice-présidence aux affaires institutionnelles

Résolution 27 : en gros, on veut plus de transparence.

Résolution 28 : certaines ententes ont une portée stratégique et on ne peut pas les diffuser au grand public, c'est au CA de décider ça et pas au comité exécutif.

Résolution 29 : le logo est quelque chose qui relève de la communication, ça n'a rien à faire à l'article 8.

Résolution 30 : la nouvelle mission est plus simple, plus claire, plus concise. On voit les différents rôles de la confédération.

Pierre-Yves Champagne

Dans la nouvelle, avec « représenter » on passe à côté de quelque chose, votre job c'est aussi de nous défendre face à l'administration universitaire. C'est plus concis mais plus flou.

Présidence

Dans les faits, le but du comité était d'avoir quelque chose de plus clair, on n'a pas mis les choses implicites, c'est clair que notre rôle est de vous défendre, on voulait une mission plus parlante.

Mahdi Benmoussa

Non en fait, la première version l'incluait déjà, pourquoi on a enlevé le mot représentation?

Présidence

J'ai donné la logique du comité, là ce n'est pas une question c'est de l'argumentaire.

Charles-Olivier Amyot

Ça ouvre plus de possibilités, je pense que c'est une très bonne chose.

Vice-présidence aux affaires institutionnelles

Résolution 31 : on veut se doter d'un code CADEUL qui prendrait en compte les spécificités de la CADEUL, notre historique, de façon bien nette et bien claire.

Pier-Yves Champagne

Est-ce qu'il existe un comité pour discuter de l'éventuel code? On pourrait avoir une idée de ce que c'est?

Vice-présidence aux affaires institutionnelles

Oui, un comité s'est réuni, on a balisé les grandes lignes, une bonne partie de l'écriture est faite, après il sera adopté par les instances de la CADEUL.

Pier-Yves Champagne

Il va falloir entériner le code après encore en AG?

Présidence

Là on veut dire qu'on suit le code Morin, si un code CADEUL est adopté ben on prendra le code CADEUL. C'est au CA et au caucus de l'adopter.

Vice-présidence aux affaires institutionnelles

Résolution 32 : ce sont deux anciennes commissions, elles étaient trop complexes et pas pleinement utilisées donc on préfère utiliser d'autres façons de faire.

Sébastien Lacroix

Quelle est la distinction entre la Commission de l'enseignement et de la recherche et la Table des affaires pédagogiques?

Présidence

La commission compte une personne par faculté élue par les assos de sa faculté. La table des affaires pédagogiques, tous les représentants pédagogiques peuvent y aller.

Audrey Paquet

La commission devrait encore se faire puisque les RG ne sont pas encore modifiés.

Présidence

Ça ne s'est jamais fait, elle n'est pas adaptée à la situation de la CADEUL. Les facultés n'ont jamais élu de personnes, ça s'est fait quelques fois et tout le monde pouvait y aller.

Vice-présidence aux affaires institutionnelles

Résolution 33 : le but est d'alléger la structure, en plus ça permet d'avoir des gens qui se présentent plus régulièrement.

Résolution 34 : normalement elle se réunit une fois par mois, mais historiquement au besoin ça convient mieux à la réalité.

Résolution 37 : ça a déjà été voté en référendum, il faudrait le confirmer dans la charte.

Sébastien Lacroix

Pourquoi il n'y a pas les résolutions 1 à 10 et 36?

Vice-présidence aux affaires institutionnelles

Ce sont le numéro des résolutions du CA qui sont déjà utilisées.

Sébastien Lacroix

Ça ne serait pas plus simple de ne pas parler de la cotisation pour éviter d'avoir à modifier ça tous les 5 ans?

Présidence

En fait il n'y a pas besoin de CRRG pour modifier les règlements généraux, on peut les changer en-dehors de ça.

Vice-présidence aux affaires institutionnelles

Résolution 38 : c'est pour éviter les procurations croisées et que ça soit vraiment un officier de l'asso qui procure.

Pier-Yves Champagne

Quelle différence y a-t-il entre instances et événements?

Présidence

Un événement, c'est une fois, comme le collège électoral ; les instances c'est quand la procuration est permanente.

Vice-présidence aux affaires institutionnelles

Résolution 39 : on veut tous éviter ça donc on mettrait ça par courriel.

Résolution 40 : la limite actuelle est de 1 500 \$ alors que pour une grosse asso comme la nôtre ce n'est pas beaucoup.

Résolution 41 : on estime que la mention des filiales n'est pas vraiment pertinente dans les RG, donc on ferait sauter.

Mahdi Benmoussa

On est obligé d'utiliser « toute dépense »?

Présidence

Il y a toujours eu ça, dans les faits l'exécutif doit quand même suivre le budget, il faut que ça reste dans les cases budgétaires. 3 000 \$ c'est raisonnable pour éviter d'être obligés d'appeler un CA. Mais pour les cas importants, on le ferait quand même.

Mahdi Benmoussa

Oui, mais justement, c'est pour éviter que ce soit à vous de juger.

Vice-présidence aux affaires institutionnelles

Résolution 42 : ça alourdit inutilement les RG.

Résolution 44 : en gros on veut que toutes les coquilles soient enlevées.

Présidence d'assemblée

Aujourd'hui c'est une ratification, je vais demander à quelqu'un de proposer et appuyer l'adoption du bloc, ensuite on verra si des assos ou membres veulent retirer des propositions, on procédera au vote sur l'omnibus puis on verra en détail les résolutions retirées du bloc.

Il est proposé par Droit, avec l'appui de David Bilodeau :

Que les résolutions 10 à 44 soient ratifiées.

Audrey Paquet

J'aimerais retirer les résolutions 16 à 21, 24 à 26, 28, 30, 32 à 38, 40 à 42.

Présidence d'assemblée

Il reste donc les résolutions 10 à 14, 22, 23, 27, 29, 31, 39 et 44.

Jean-Philippe Duphily

Peut-on inscrire les numéros des résolutions restantes au tableau?

Présidence d'assemblée

Oui, on va le faire.

Résolution AGS-H14-02-21-04

Il est proposé par Droit, avec l'appui de David Bilodeau :

Qu'une référence à la Loi sur le financement et l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants (L.R.Q., c. A-3.01) soit ajoutée au préambule des règlements généraux ;

Que les termes « membre individuel » et « membre associatif » remplacent respectivement les notions de membre étudiant et d'association membre dans les règlements généraux ;

Que les alinéas i), o) et u) de l'article 1 des règlements généraux soient modifiés tel qu'indiqué dans l'annexe II du rapport du CRRG ;

Que l'adresse civique du pavillon Maurice-Pollack soit incluse à l'article 11 des règlements généraux ;

Que le genre du titre des fonctions nommées dans les règlements généraux soit neutralisé ;

Que les groupes de membres du conseil d'administration G et K soient fusionnés pour créer un groupe « facultés des sciences de la santé » ;

Que le nombre de postes disponibles pour le groupe de membres du conseil d'administration A soit de trois ;

Que les documents financiers adoptés par le conseil d'administration soient rendus accessibles aux membres ;

Que le logo inséré à l'article 8 des règlements généraux soit remplacé par une mention de la *Politique d'utilisation du logo de la CADEUL* ;

Que la CADEUL se dote d'un code de procédure pour ses assemblées délibérantes. Toutefois, tant qu'un tel code de procédure n'est pas adopté, les assemblées et réunions de toutes les instances de la corporation sont régies selon les dispositions de la dernière édition de l'ouvrage de Victor Morin, *Procédures des assemblées délibérantes* ;

Que la convocation des instances se fasse par courrier électronique plutôt que par courrier postal ;

Que toutes les modifications de concordance et de correction linguistique contenues à l'annexe II du rapport du CRRG ou nécessaires à l'application des recommandations du CRRG adoptées par le conseil d'administration soient adoptées.

Aucune demande de vote.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Il est proposé par Droit, avec l'appui de David Bilodeau :

Que la tâche d'agir à titre de responsable du développement durable pour toutes matières relatives à la corporation et à l'institution soit ajoutée à la vice-présidence aux affaires institutionnelles.

Présidence d'assemblée

Le bloc omnibus est maintenant adopté et nous passerions donc aux propositions qui ont été retirées. Je commencerais par la résolution 16 et je passerais la parole à Mme Audrey Paquet, si elle voulait expliquer pourquoi elle en a demandé le retrait.

Audrey Paquet

Il va falloir que je fasse ça à chaque fois ?

Présidence d'assemblée

Ben, il doit y avoir une raison pour laquelle tu as demandé le retrait, donc oui, il faudrait que tu l'expliques à l'assemblée.

Audrey Paquet

Pour expliquer un peu les raisons pour lesquelles je retire ces résolutions, je trouvais ça important qu'on discute et qu'on puisse débattre si ce sont des choses nécessaires, si c'est bien pour le caucus. C'est pour offrir la possibilité de discuter, car ça pourrait peut-être poser problème.

Agriculture, alimentation et consommation

C'est assez général, je voudrais vérifier : ces résolutions ont bien été discutées en caucus?

Présidence

Tout a été traité par le caucus et par le CA, presque tout a été adopté à l'unanimité.

Sébastien Lacroix

Ce qui a été dit autant par l'AGETAAC que la présidence relève des faits, mais ceci dit si l'AG a lieu c'est qu'il faut ratifier les RG, par conséquent j'invite les gens à bel et bien discuter des propositions.

Droit

Question de procédure : est-ce qu'on peut faire une proposition pour adopter?

Présidence d'assemblée

C'est déjà fait pour l'omnibus.

Audrey Paquet

J'aimerais rappeler que ça a été ratifié par le CA et pas par le caucus, je me demande aussi, ça va faire 5 ans que le comité s'est réuni, mais pourquoi tout changer maintenant puisque ça va se faire tout seul en septembre 2014?

Présidence

Parmi les choses à voter le seul élément sur lequel le caucus et le CA n'étaient pas d'accord c'est la résolution qui concerne les mandats du CA.

Audrey Paquet

Pourtant de ce que j'ai vu de l'AG de l'été 2012, le caucus avait voté par rapport à la cotisation.

Présidence

J'avais oublié, mais oui effectivement c'est le seul autre point.

Mahdi Benmoussa

Avant qu'on ne se lance dans la valse à deux camps habituelle, je veux attirer votre attention sur le fait que quand on dit que deux de nos instances se sont entendues sur les RG, on a affaire plus à un compromis, un des groupes voulait une chose, l'autre voulait une autre chose, elles se sont entendues sur quelque chose entre-deux. Mais les intérêts de la CADEUL ne se résument pas à ces deux instances, il ne faut pas se dire que c'est légitime sous prétexte que ça a été adopté par le caucus et le CA. Je trouve ça un peu antidémocratique que l'on veuille faire passer ça de force en limitant les droits de parole juste parce que ça nous tente de faire autre chose ce soir.

Présidence

C'est effectivement à l'AG de décider, mais ça a été adopté à grande majorité par les deux instances.

Sciences et technologie des aliments demande la question préalable.

Présidence d'assemblée

Pour ceux qui ne connaissent pas, c'est une procédure qui fait passer directement au vote si elle est adoptée au 2/3.

Sébastien Lacroix

Peut-on s'abstenir sur une question préalable?

Présidence d'assemblée

Non.

La question préalable est adoptée par une majorité claire des deux tiers.

Sébastien Lacroix

Puisqu'on en est à adopter des propositions à majorité, j'aimerais demander un décompte du quorum.

Présidence d'assemblée

On va compter.

La présidence et le secrétariat d'assemblée procède au décompte des membres présents.

Présidence d'assemblée

Après décompte on a effectivement perdu le quorum.

Présidence

On arrive à 88 personnes, il n'y aura sûrement pas d'autres AG avant la fin du mandat. On voulait remercier les gens qui se sont déplacés et qui ont donné de leur temps.

Présidence d'assemblée

La prochaine fois, parlez-en avant si vous n'êtes pas d'accord pour ne pas bloquer l'AG.

Levée de la séance à 13 h 05.

Le procès-verbal a été adopté à la séance du 24 septembre 2014.



Louis-Pierre Trottier
Vice-président aux affaires institutionnelles